

# COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC

## PROCES VERBAL SEANCE du 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à 19 heures 30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Caupenne-d'Armagnac sous la présidence de M. GUICHEBAROU Patrick, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. GUICHEBAROU Patrick, ORTEGA Josiane, FIOR Anne-Marie, BACQUELA Hervé, BOCKSTAEL Cécile, BRETHERS David, DUCOM Joël, LEFAIX Christian, SAINT-GERMAIN Fanny, TRÉMOUSS Chloé

Absent excusé : M. DUFFOUR Frédéric

Mme Josiane ORTEGA a été élue secrétaire de séance.

### **1- ADOPTION DU PV DU 10 MARS 2026 :**

Après relecture du PV, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

### **2- DESIGNATION DES DELEGUES EPCI**

Monsieur le Maire informe que des délégués doivent représenter la commune dans certains EPCI. Les délégués, dans les différents EPCI sont les suivants :

- CCBA : Patrick Guichebarou et Josiane Ortéga
- SIISBA : Josiane Ortéga et Cécile Bockstael
- SICTOM OUEST : Frédéric Duffour et Fanny Saint-Germain
- SDEG : Frédéric Duffour et Joël Ducom
- Izaute Midour : Patrick Guichebarou et Anne-Marie Fior
- SIAEP : Patrick Guichebarou et Josiane Ortéga
- Douze Midour : Christian Lefaix et Hervé Bacquela
- Office de Tourisme : Anne-Marie Fior et Fanny Saint-Germain
- PPRT : Patrick Guichebarou et Josiane Ortéga
- CNAS : Josiane Ortéga
- Correspondant Défense : David Brèthes
- Moustique tigre : Hervé Bacquela

### **3- DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS INTERNES**

Pour les commissions internes, les délégués sont les suivants :

- Forêt : Christian Lefaix, Joël Ducom et Hervé Bacquela
- Finances : Josiane Ortéga, Fanny Saint-Germain et Chloé Trémouss
- Voirie : Josiane Ortéga, Hervé Bacquela, Joël Ducom et Christian Lefaix
- Communication : tous

- Réception : Hervé Bacquela, Frédéric Duffour pour les commandes et tous pour l'organisation
- Chemins de randonnée : Cécile Bockstael et Anne-Marie Fior
- Cimetières : Anne-Marie Fior et David Brèthes
- CCAS : Josiane Ortéga pour la liste et les commande, et tous pour la distribution

#### **4- PROPOSITION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit établir une liste de contribuables afin que l'Administrateur Général des Finances Publiques choisisse six/huit commissaires titulaires et six/huit commissaires suppléants pour la commission communale des Impôts Directs.

Sont proposés : MM. MONGE Jean-Jacques, VOYER Bernard, LABORDE Pierre Jean-Luc, TARTAS Hubert, CABANACQ Philippe, STUER Marteen, CAGNIN Françoise, WOLF Danièle, DUCOM Christine, POSER Adrien, VAUX Fabienne, TASTET Benoît, SARRADE Nicole, CHAUVRON Daniel, ROSIQUE Karine, TOURNOIS Christine, VOYER Armand, LASSIS Ludivine.

#### **5- INDEMNITE DES ELUS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les indemnités pour l'exercice des fonctions du Maire et celles des Adjoints, lorsqu'ils ont reçu délégation, constituent pour la commune une dépense obligatoire.

Il précise que :

- Mme ORTÉGA Josiane, 1<sup>ère</sup> adjointe, a reçu délégation pour remplir les fonctions d'ordonnateur des dépenses et recettes, l'État civil et le service urbanisme.
- M. DUFFOUR Frédéric, 2<sup>ème</sup> adjoint, a reçu délégation pour remplir les fonctions attachées aux affaires du patrimoine, chemins ruraux, loisirs, animations et réceptions.
- Mme FIOR Anne-Marie, 3<sup>ème</sup> adjointe, a reçu délégation pour remplir les fonctions attachées aux affaires sociales, scolaires et personnes âgées, tourisme et vie culturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'à compter du 20 mars 2026 :

- M. GUICHEBAROU Patrick, maire, percevra une indemnité égale à 28,10 % de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.
- Mme ORTÉGA Josiane, 1<sup>ère</sup> adjointe ; M. DUFFOUR Frédéric, 2<sup>ème</sup> adjoint ; Mme FIOR Anne-Marie, 3<sup>ème</sup> adjointe, percevront chacun une indemnité égale à 9,36 % de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

#### **6- ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Monsieur le Maire informe qu'il est prévu une baisse de 20000 € sur nos recettes, due à un abattement, décidé par l'État, sur le bâti non foncier et les locaux industriels.

Il propose, pour l'année 2026, des dépenses moins importantes que l'année précédente et propose une liste de travaux : finir le financement de la cuisine d'été, remplacer une partie des portes de la salle des associations, remplacer le piano de la cuisine de la salle Luis Ocaña, réfléchir à un motif fresque sur le mur côté Ouest de l'école.

## **7- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux et d'appliquer pour l'année 2026 les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 17,52 %
- Taxe sur foncier bâti : 45,52 %
- Taxe sur foncier non bâti : 49,71 %
- CFE : 25,15 %

## **8- QUESTIONS DIVERSES**

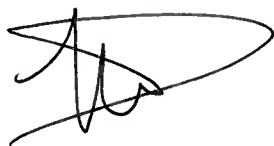
8-1 : Monsieur le Maire informe qu'une course relais solidaire de 2000. Km à travers la Gascogne, visant à promouvoir et financer la langue occitane, passera sur la commune dans la nuit du 5 au 6 mai. Cette manifestation permet également de mobiliser la population et les associations locales avec des animations culturelles, musicales et pédagogiques tout au long du parcours. Des informations supplémentaires seront données après la réunion qui devrait avoir lieu prochainement.

8-2 : M. Lefaix demande ce qu'on fera du bois qui sera sorti des manœuvres. Monsieur le Maire répond que seules des branches sont à enlever des fossés.

8-3 : Mme Saint-Germain fait remarquer que des démarchages litigieux sont réalisés par Orange poussant les gens à prendre un abonnement fibre Orange tout de suite car le cuivre va être enlevé. Monsieur le Maire se rapprochera de la société Orange afin de faire cesser cette démarche.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 50.

Le secrétaire,



Le Maire,

